



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

Itinéraires

**Pourquoi avons-nous encore besoin
de l'aide au développement ?**

Micheline CALMY-REY

Leçons inaugurales n° 11

ITINÉRAIRES
Leçons inaugurales
n° 11

Pourquoi avons-nous encore besoin de l'aide au développement ?

Micheline CALMY-REY

Conseillère fédérale, Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères

*Texte de la leçon inaugurale prononcée le 27 octobre 2005 lors de la séance d'ouverture
de l'année académique 2005-2006 de l'Institut universitaire d'études du développement
(IUED), Genève*

© IUED, novembre 2005

CHF 5.–

INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT

Service des publications

Case postale 136 – CH-1211 GENÈVE 21

www.iued.unige.ch – publications@iued.unige.ch

Mesdames et Messieurs
les Conseillers nationaux,
les Conseillers d'Etat,
les Conseillers administratifs,
les Députés,
les Directeurs des Instituts de l'Université,
les Membres de la Fondation,
les Professeurs de l'IUED,
Mesdames,
Messieurs,

En juin de l'année 2001, le fils du roi du Népal assassina son père ainsi qu'une grande partie de sa famille. Le frère du roi accéda au trône. Sur fond de rébellion maoïste, de rupture de cessez-le-feu et de conflit armé, le roi Gyanendra prit le pouvoir par un coup d'Etat le 1^{er} février 2005, décida l'état d'urgence, suspendit un certain nombre de droits fondamentaux, dont la liberté de réunion et d'expression, le droit à l'information et au respect de la vie privée et les droits relatifs à la détention préventive.

En l'espace de peu de temps, la situation change dramatiquement et la situation des droits humains, déjà précaire, se dégrade encore. La Suisse est engagée dans l'aide au développement au Népal depuis plus de quarante ans et au vu de ces événements, nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir ce que ces années d'aide au développement ont finalement apporté aux Népalais, hormis un coup d'Etat.

Depuis leurs débuts, les programmes suisses d'aide au développement ont été orientés vers les besoins de base de la population népalaise, dont la majorité vit dans les zones rurales. La coopération suisse au développement s'est concentrée sur des programmes d'infrastructure rurale, de santé, de formation professionnelle, d'utilisation durable des ressources naturelles dans le domaine forestier et agricole. La Suisse a soutenu des processus de décentralisation et de démocratisation en étroite collaboration avec le secteur privé et avec des organisations locales et civiles.

Notre programme de construction de ponts suspendus illustre parfaitement l'engagement suisse au Népal. Grâce au soutien et à la participation des populations locales, plus de 2000 ponts suspendus ont été construits au Népal et ils n'ont pas tous été détruits par la violence des conflits. Mis bout à bout, ils représentent une distance de 180 kilomètres. A titre de comparaison, l'ensemble de tous les ponts des chemins de fer suisses totalise une distance de 90 kilomètres. Grâce à ce projet, des milliers de Népalais jouissent d'une mobilité accrue et d'un meilleur accès aux services de santé, aux écoles et aux marchés. Mais le succès de ce projet provient aussi du fait que 4000 Népalais se sont formés aux métiers de « constructeur et gardien de pont ». Ces qualifications locales ainsi que le partenariat avec le secteur privé sont autant de facteurs qui expliquent la durabilité et le succès de ce projet.

Les résultats globaux de la coopération internationale au développement se reflètent dans l'amélioration de l'indice du développement humain du Népal. Malgré la situation de crise politique que connaît le Népal, le développement de ce pays a rencontré des succès concrets et significatifs : le Népal a connu une croissance économique d'environ 5% durant les années 1990. Le taux de mortalité infantile est passé de 101 à 61 décès pour 1000 naissances. Le niveau de pauvreté a reculé d'un tiers au cours des dix dernières années. Des avancées qu'il faut nuancer il est vrai par les inégalités entre les zones urbaines et rurales et le rôle important des fonds des migrants.

Sa longue présence sur place a permis à la Suisse de nouer de solides relations de confiance avec les populations locales, les autorités et les opposants. Ces relations privilégiées sont très appréciées des Népalais eux-mêmes, qui recherchent un

partenaire neutre. La Suisse représente pour eux un modèle de démocratie, qui suscite leur admiration et leur sympathie. La Suisse a de ce fait pu jouer un rôle non négligeable dans la mise en place d'un programme de prévention et d'amélioration de la situation des droits humains au Népal.

Au printemps 2005, la Suisse a pris la tête d'autres Etats partageant ses vues, dans le but de préparer une résolution de la Commission des droits de l'homme sur la situation au Népal. Le dialogue engagé avec le gouvernement népalais a conduit à l'adoption d'une résolution consensuelle sur le Népal. Le texte relève les principales violations des droits humains ; il émet aussi des recommandations visant à y mettre un terme. Point central de la résolution, un accord signé par le gouvernement népalais avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et qui permet la mise en place de la plus grande mission de terrain jamais déployée par le Haut-Commissariat. Cette mission de surveillance prépare des rapports sur les violations des droits de l'homme et aide à prévenir d'autres violations par le dialogue avec les parties au conflit.

Ces acquis, cette confiance permettent à la Suisse de contribuer, mieux qu'elle n'a pu le faire jusqu'ici, à la résolution du conflit népalais. Nous avons révisé notre programme d'engagement au Népal et mettons aujourd'hui la transformation du conflit au centre de notre stratégie. Nous veillons à n'exclure aucun groupe, nos priorités programmatiques s'adressent aux plus pauvres, aux ethnies minoritaires et aux femmes. Ces efforts sont accompagnés par un monitoring accru permettant d'analyser constamment la situation. En outre et en réponse à la crise, nous avons instauré des échanges réguliers entre les donateurs et contribué ainsi à une meilleure coordination de l'aide.

La Suisse, Mesdames et Messieurs, a repensé son programme d'engagement au Népal. Elle veut être à même de soutenir au travers de ses programmes un développement durable et plus équitable y compris dans des situations difficiles. Nous pouvons avoir et nous avons du succès dans nos activités. Reste que ces succès, pris isolément, ne sont pas décisifs pour le développement d'ensemble d'un pays et pour l'évolution de sa gouvernance. C'est parfois frustrant de conduire de bons projets, qui ont un effet dans leur domaine d'activité, mais qui à eux seuls ne font pas la différence en matière de développement d'un pays. Il est impossible pour un pays partenaire et avec une agence de développement de remplacer les autorités en charge. Et une des grandes leçons que nous retenons est qu'un Etat déficient, qui fonctionne mal, est décidément un obstacle au développement, en limite les succès et peut parfois même être un agent destructeur.

L'analyse du Népal démontre que la coopération au développement se trouve en pleine mutation.

Mesdames et Messieurs, sur la base de cette analyse et des expériences de la coopération internationale des cinquante dernières années, telles qu'elles sont perçues par la Suisse, j'en déduis cinq leçons fondamentales que je souhaite pouvoir maintenant commenter.

1. Première leçon : celle de l'augmentation rapide de l'aide. Cette année, deux rapports – le rapport Sachs et celui de la Commission pour l'Afrique – préconisent une stratégie dite de l'« impulsion forte » et, de fait, se font les avocats d'une augmentation rapide de l'aide afin que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) puissent être atteints d'ici à 2015. Toute une série de défis, comme par exemple la lutte contre les maladies transmissibles, requièrent l'investissement de moyens importants si l'on souhaite pouvoir atteindre des résultats. L'Afrique australe compte à l'heure actuelle environ 15 millions d'orphelins. Des générations entières d'adultes en âge de travailler sont décimées. En termes de développement, le défi est immense. La Suisse participe à ce combat par le biais d'initiatives multilatérales comme le Fonds global de lutte contre

le sida, la tuberculose et le paludisme, ou en sa qualité de membre de la Banque mondiale, l'une des donatrices les plus généreuses en la matière. Pour soutenir des initiatives d'une telle ampleur, la Suisse doit disposer des moyens financiers suffisants.

Si l'apport massif de fonds est une exigence incontournable pour répondre à certaines problématiques, pour d'autres, il n'en est que l'un des aspects. Ainsi, l'efficacité d'une politique et le bon fonctionnement des institutions ne dépendent pas uniquement de facteurs financiers : un afflux trop rapide d'argent peut même comporter des risques, notamment celui d'affaiblir les efforts d'un Etat pour mobiliser ses propres ressources. La vraie question est de savoir comment créer les incitations politiques et institutionnelles qui permettraient d'allouer efficacement des ressources supplémentaires nécessaires au développement. Cette réflexion m'amène à la leçon suivante.

2. *Deuxième leçon*, la « bonne gouvernance », cheval de bataille des adversaires de l'aide au développement comme de ses partisans. Les premiers mettent le doigt sur ses déficits et ses échecs, les seconds soulignent les efforts qu'il reste encore à faire dans ce domaine. Quelques éléments font pourtant l'unanimité : l'importance de disposer de structures nationales efficaces et l'extrême difficulté, pour les gouvernements des pays pauvres, de mettre sur pied des systèmes de formation et de santé satisfaisants. Il est dès lors essentiel d'être en mesure d'affecter les ressources financières de façon appropriée et il est donc primordial que les Etats se dotent d'institutions gouvernementales et administratives efficaces sur les plans tant local que régional ou national. Celles-ci doivent en outre être capables non seulement d'éviter la corruption, mais également de garantir à toutes les couches de la population – jusqu'aux plus défavorisées – l'accès aux systèmes juridiques, économiques et politiques. La contribution de notre pays à l'établissement d'une bonne gouvernance est un fil d'Ariane qui se déroule au travers de tous nos programmes d'aide au développement. La Suisse jouit d'une vaste expérience du fonctionnement des autorités locales et nationales et elle est déjà parvenue à l'appliquer avec succès dans de nombreux pays. Elle fournit des contributions importantes et crédibles à la constitution d'Etats de droit, ainsi qu'à la mise sur pied et à la réforme du secteur public.

J'ajouterai encore que le terme de « gouvernance » ne recouvre pas uniquement les « compétences technico-administratives », mais aussi la capacité d'adopter des politiques qui renforcent les droits et libertés fondamentaux. La réalisation des Objectifs du Millénaire passe impérativement par des stratégies qui consolident les droits politiques, économiques et sociaux, un point sur lequel le secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, insiste particulièrement lorsqu'il évoque la lutte contre la pauvreté dans son rapport *Dans une liberté plus grande*.

Pour la Suisse, la question se pose en ces termes : doit-elle s'investir dans des pays dont la gouvernance ne répond pas au qualificatif de bonne gouvernance ? Les pays les plus pauvres sont aussi souvent les plus corrompus, les droits humains y sont fréquemment bafoués et les dépenses militaires généralement disproportionnées. Le risque de voir le soutien financier détourné est très élevé. Reste que c'est précisément dans ces pays-là que les besoins sont les plus urgents. Dans les années 1990, la Suisse jugeait que les pays en crise ou instables ne remplissaient pas les conditions nécessaires à la coopération au développement. Cette pratique a évolué ces dernières années. Aujourd'hui, nous sommes conscients des répercussions qu'un pays pauvre et instable peut avoir sur la situation de la sécurité internationale. Pour ces raisons, la Suisse n'exclut pas de soutenir de tels partenaires, mais elle veille, lorsqu'elle le fait, à ne collaborer qu'avec les groupes de la société civile qui cherchent à apporter à leur pays un changement positif. Elle reste prête, en tout temps, à remettre sa coopération en question et à prendre les mesures dans le sens qui pourrait s'imposer.

3. *Troisième leçon* : la concentration sur les pays les plus pauvres. L'idée de concentrer la coopération internationale sur les 49 pays les plus pauvres a été émise plus d'une fois, dans la perspective notamment de soutenir au mieux les efforts de la communauté internationale pour réaliser les Objectifs du Millénaire. Comme vous le savez, le calendrier des OMD vise à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015, notamment par une baisse majeure de la mortalité infantile et maternelle, l'accès à la formation scolaire pour tous et une lutte efficace contre les maladies infectieuses. Certains exemples tirés du rapport 2003 du PNUD montrent que l'idée de focaliser l'aide sur les pays les plus pauvres peut se défendre : « En sept ans à peine (1946-53), l'espérance de vie moyenne des habitants du Sri Lanka a gagné pas moins de 12 années. Entre 1970 et 1985, la proportion d'enfants inscrits à l'école primaire a doublé au Botswana, atteignant un taux proche de 100%. »

Les résultats obtenus dans ces deux régions du monde prouvent que les pays pauvres peuvent s'engager chacun dans sa propre voie pour échapper au piège de la pauvreté. Ils n'y parviennent toutefois qu'à la faveur de changements sur le plan politique et on observe parfois des évolutions spectaculaires : le Vietnam, par exemple, a diminué son niveau de pauvreté de 60% à 30% en l'espace de quinze ans, grâce notamment à des réformes agraires et à une restructuration des secteurs agricole et forestier, des domaines dans lesquels notre pays est particulièrement actif. Le Vietnam doit sa réussite au fait qu'il a très vite su formuler ses priorités et ses stratégies de développement et les appliquer sous sa propre responsabilité.

4. J'aimerais, dans le cadre de ma *quatrième leçon*, aborder la question de la responsabilité de chaque Etat et citer, à ce sujet, un écrivain mozambicain, Mia Couto. Considérant les trente ans d'indépendance de son pays, il écrit : « Pour développer nos idées et nos stratégies, pour établir notre propre feuille de route selon nos besoins propres, il nous faut suffisamment de temps et de liberté de mouvement. Ce n'est qu'ainsi que nous aurons l'opportunité de réfléchir au mieux à notre voie propre. Ce ne sera pas possible sous la pression d'innombrables contraintes et prescriptions. Sinon, il nous faudra jouer la comédie. Nous sommes de bons comédiens et le théâtre est bien joli, mais cela fait une triste histoire qui repose sur de mauvais arguments. »

La coopération au Mozambique, comme dans bien d'autres pays, a dû se rendre à l'évidence : un développement induit de l'extérieur ne répond aux besoins de la population que dans la mesure où le pays dispose de suffisamment d'institutions en état de fonctionner, ainsi que d'élites politiquement responsables et prêtes à promouvoir des processus de réforme. Si les objectifs nationaux ou locaux du développement ne sont pas déclarés prioritaires et que les capacités pour les réaliser font défaut, l'efficacité de l'aide extérieure n'est pas garantie. C'est la raison pour laquelle les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté doivent s'assurer d'un large soutien au sein de la population.

Mesdames et Messieurs, il y a, en Afrique, des Africains qui prennent leur destin en main, qui assument leurs responsabilités – sans faire l'impasse sur les erreurs commises dans le passé – et qui élaborent des solutions pour améliorer leurs chances politiques, économiques et sociales dans un monde globalisé. Les partenaires internationaux doivent prendre ces processus de réforme au sérieux s'ils veulent aider l'Afrique à trouver sa propre voie vers le développement.

L'idée selon laquelle les pays en développement resteraient à jamais dans leur coin, incapables de sortir de la misère et juste bons à recevoir la charité des riches est fautive. Ils peuvent même devenir des acteurs de premier plan. La Chine en fait la démonstration, l'Inde aussi dans une certaine mesure. L'aide étrangère peut aider, mais le fait de devenir dépendant peut aussi avoir des conséquences très négatives. S'il est du devoir des pays riches de donner ce qu'ils peuvent, il est aussi du devoir des

pays pauvres de penser à ce qu'ils peuvent faire sans aide. Tout comme d'autres pays donateurs, la Suisse tient compte de cette aspiration à l'autonomie en concentrant son aide sur les besoins et les priorités de ses partenaires. Ces dernières années, les stratégies de réduction de la pauvreté adoptées par les Etats bénéficiaires sont devenues nos principaux instruments de politique du développement. Nous nous efforçons de respecter la responsabilité propre de chaque Etat en axant nos prestations et nos programmes sur leurs politiques nationales et leurs priorités et en nous engageant pour que les stratégies de réduction de la pauvreté soient élaborées et appuyées par la société civile et la population concernée.

5. *Cinquième leçon* : les préoccupations d'ordre économique. Ceux de ma génération se souviendront certainement des débats des années 1980 et 1990 sur la nécessité des adaptations structurelles. Les processus de développement y étaient souvent réduits à des réformes macroéconomiques. Aujourd'hui, c'est autour des aspects sociopolitiques que les discussions sur les Objectifs du Millénaire semblent se concentrer, occultant les fondements économiques du développement de toute société. Or, pour être efficace, la réduction de la pauvreté ne peut pas être dissociée des préoccupations d'ordre économique ni de la compétitivité et de l'intégration sur le marché mondial.

La réduction de la pauvreté ne parviendra à des résultats durables que s'il y a croissance économique – condition nécessaire, mais toutefois pas suffisante. A elle seule, la croissance n'est en effet de loin pas une garantie suffisante. Elle peut même dans un premier temps renforcer les disparités : un petit nombre s'enrichit, la plus grande partie stagne dans la pauvreté. Elle ne contribue à réduire les inégalités que si elle se donne une orientation « pro-pauvres », en d'autres termes, que si les pauvres peuvent également en bénéficier. La Suisse a développé des approches qui augmentent les chances des groupes de population défavorisés : projets de création de revenus dans les zones rurales, mise sur pied de systèmes de formation professionnelle qualifiée dans de nombreuses régions. Elle a pour principe fondamental de veiller à un équilibre entre développement économique et développement social.

C'est pourquoi, dans un monde globalisé, les programmes d'aide au développement visant la lutte contre la pauvreté ne doivent pas se résumer à l'instruction de base, à l'alimentation et à la santé. L'accès à l'économie, à la connaissance, au capital et au marché du travail est l'une des conditions essentielles du développement des pays les plus pauvres. La politique de développement doit aujourd'hui répondre à des questions telles que : Comment les pays et les régions en développement peuvent-ils s'intégrer dans des « chaînes globales de création de valeurs » ? A quoi ressemblent les systèmes financiers de ces pays ? Quels brevets faut-il créer pour que l'accès aux technologies de pointe ne reste pas fermé aux pays en développement ?

Les pays industrialisés participent de façon décisive à l'établissement des règles du jeu. Notre pays a abordé ces questions dans son rapport intermédiaire sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il y a réaffirmé clairement son engagement d'accroître sa cohérence politique. Les chances de développement des pays pauvres dépendent en effet des conditions-cadres globales, en particulier de leur accès aux marchés des pays industrialisés. Plus la Suisse harmonisera ses positions relatives au commerce, à l'environnement, à la santé, à la migration, à la sécurité et au développement, et plus ses efforts pour faire échec à la pauvreté dans le monde seront couronnés de succès.

Mesdames et Messieurs, l'aide au développement de la Suisse a appris de ces expériences passées et d'une analyse critique de son action. Mais ces leçons, cette analyse, ne sont pas seulement un regard tourné sur le passé ; elles posent aussi des

jalons pour l'avenir. Je me permets donc à ce stade de tenter d'aborder et de décrire, très prudemment, une certaine vision de l'avenir.

Quelques réunions et quelques décisions importantes pour le futur du développement ont été prises cette année :

- en juillet, le Sommet du G8 a inscrit à son ordre du jour l'Afrique, l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et le réchauffement climatique ;
- en septembre, plus de 180 chefs d'Etat et de gouvernement se sont rencontrés à New York pour le Sommet du Millénaire + 5 ;
- en novembre débiteront les négociations sur le Protocole de Kyoto ;
- en décembre suivra le processus de négociations de l'OMC à Hongkong.

Vous me permettez d'ajouter quelques mots de commentaire sur le Sommet du Millénaire + 5. Si ce sommet, Mesdames et Messieurs, n'a pas comblé tous les espoirs placés en lui, ses résultats sont toutefois plus positifs que ce que l'on a pu parfois en dire. Sa déclaration finale prend des positions remarquables sur la promotion de la paix et la prévention des catastrophes humanitaires. Elle réaffirme les Objectifs du Millénaire pour le développement et reconnaît la nécessité d'investir davantage de ressources pour leur réalisation. Elle reprend également la décision du G8 relative au désendettement des pays les plus pauvres, ainsi que l'augmentation échelonnée de l'aide au développement. Elle enjoint les pays industrialisés qui n'ont jusqu'ici pas encore établi de calendrier en ce sens de le faire dans les meilleurs délais. Quant aux pays en développement, ils devront élaborer, d'ici à 2006, des stratégies nationales pour la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire.

On peut regretter que le sommet se contente de grandes orientations. Reste que cela renforce la nécessité de poursuivre le processus de réformes, de concrétiser les premières décisions prises et de résoudre les divergences qui persistent. Des efforts soutenus devront être consentis pour qu'une gouvernance globale responsable, intégrant aussi les pays les plus faibles, devienne réalité. Par exemple, dans des institutions comme la Banque mondiale ou le FMI, les donateurs disposent du pouvoir. Il conviendrait d'établir des relations davantage fondées sur le partage des responsabilités entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent.

Si toutes les missions inscrites à l'agenda de cette année clé n'ont pas été menées à bien, c'est quand même une année où, plus que jamais, il nous est apparu évident que la politique du développement ne pouvait être isolée et qu'elle était un élément indispensable à la résolution des problèmes globaux.

La coopération au développement fait partie intégrante de notre politique extérieure dans la mesure où elle nous permet de vivre pleinement notre solidarité et de défendre nos propres intérêts. L'aide au développement est donc aussi un investissement stratégique au travers duquel nous établissons, entretenons et élargissons nos relations avec un groupe de pays de plus en plus nombreux. Je préciserai ma pensée en quatre points.

1. La globalisation étant, la marge de manœuvre politique d'un Etat est de plus en plus liée à des processus multilatéraux comme les négociations au sein de l'OMC. Les décisions prises à ce niveau ont une influence directe sur notre politique intérieure, comme le montrent les discussions actuellement en cours sur l'agriculture. La Suisse ne pourra défendre ses intérêts que si elle conclut avec d'autres Etats des alliances susceptibles de remporter la majorité. Mais force est de constater que si chaque Etat raisonne de cette façon, toutes mesures et tous progrès pour l'ensemble deviennent impossibles. Il s'agit donc de trouver un bon équilibre entre la défense de ses intérêts propres et la contribution positive de chacun à la résolution des problèmes globaux. Dans les deux cas, il faut trouver des alliés. Dans les forums multilatéraux, les pays en

développement et les pays émergents – les plus nombreux – se montrent de plus en plus actifs. A titre d'exemple, le Brésil jouait, il y a une quinzaine d'années, un rôle d'arrière-plan sur la scène internationale. Aujourd'hui, il fait clairement entendre sa voix et si la Suisse noue des relations avec nombre de ces pays, elle pourra compter demain sur des alliés de poids. En mai dernier, le Conseil fédéral a réaffirmé cette orientation et précisé qu'à côté de ses partenaires traditionnellement importants, comme l'Union européenne, les Etats-Unis ou le Japon, la Suisse entendait resserrer sa collaboration avec des pays qui affichent une forte composante de développement.

2. Il est important de s'associer si l'on veut maîtriser les problèmes globaux, car ces problèmes dépassent les capacités d'un seul Etat. Les collaborations tissées entre pays industrialisés et pays en développement sont donc essentielles pour résoudre les problèmes liés notamment à l'environnement, à la promotion de la paix, au trafic de drogue ou à la traite des êtres humains. C'est la raison pour laquelle la Suisse s'est engagée dans l'élaboration de solutions concertées à l'échelle mondiale. En font partie l'Initiative de Berne et la Commission globale sur les migrations internationales, deux forums qui s'engagent pour une politique de migration harmonisée entre le Nord et le Sud. On le sait aussi, la Suisse travaille activement à la sauvegarde de l'environnement sur le plan international et a reconnu, il y a longtemps déjà, l'importance d'y associer les pays en développement. C'est ainsi qu'au début des années 1990, elle a participé à la création du Fonds pour l'environnement mondial. Ce dernier a pour mission de financer l'application, dans les pays en développement et les pays en transition, des principaux accords environnementaux passés sous l'égide des Nations unies. Parmi ceux-ci figurent les conventions sur le climat, sur la diversité biologique et pour la lutte contre la désertification. Grâce à la participation active de la Suisse à la résolution des questions environnementales, Genève abritera bientôt les secrétariats des conventions les plus importantes en matière de sécurité chimique et biologique.

3. La politique de développement et la politique de sécurité sont de plus en plus étroitement liées. Car les problèmes qui entravent le développement d'un pays peuvent se répercuter sur la situation sécuritaire internationale. Tant le terrorisme international que la criminalité organisée trouvent, dans les pays dont les structures étatiques sont faibles et en déroute, un terreau fertile. Le fait d'être pauvre et de vivre dans un monde perçu comme injuste et qui vous maltraite crée une grande tolérance à la violence. Notre intérêt à renforcer ces Etats est dès lors évident. C'est pourquoi, à côté des efforts déployés en matière de politique du développement, la Suisse a étendu son engagement à la promotion de la paix et à la gestion civile des conflits. C'est aussi la raison pour laquelle elle plaide avec insistance, dans le cadre des réformes actuelles de l'ONU, pour la création d'une Commission de consolidation de la paix. Elle souhaite ainsi renforcer l'autorité des Nations unies dans la gestion des conflits.

4. L'aide au développement devient de plus en plus visible aux yeux du public, et suscite de vifs débats sur le sens et le but qu'il y a lieu de lui donner. La coopération au développement est de plus en plus souvent amenée à rendre des comptes et à parler de ses investissements à la population suisse et à la communauté internationale. Pour la Suisse comme pour tous les Etats qui les ont adoptés, les Objectifs du Millénaire constituent l'aune à laquelle ces investissements peuvent être mesurés. Pour la première fois cette année, nous avons rédigé un rapport intermédiaire circonstancié sur notre contribution à la réalisation de ces objectifs. Il s'adresse à l'opinion publique suisse et à la communauté internationale et entend expliciter les accents placés par la coopération au développement et faire connaître les succès remportés. Ce document permet également de comparer nos contributions et nos dépenses à celles des autres pays donateurs. Cette transparence et le débat politique qu'elle génère sont importants. Cet automne, l'ONU a réaffirmé l'objectif d'octroyer à l'aide au développement 0,7% du produit intérieur brut et les pays de l'Union européenne ont établi un calendrier relatif à cette mesure. La Suisse sera très bientôt appelée à prendre des décisions sur ses objectifs futurs en matière d'aide au développement.

Mesdames et Messieurs, je souhaiterais maintenant m'adresser plus spécifiquement aux étudiantes et aux étudiants de votre institut. Les agences de développement se définissent aujourd'hui comme des *knowledge agencies*, des agences de connaissances, une conception nouvelle qui apparaît en une période où, dans de nombreux pays de l'hémisphère Sud, les conditions de la formation et de la recherche se détériorent gravement. Les instituts de recherche dans ces pays doivent se profiler de plus en plus sur le « marché international » et abandonner en conséquence, notamment par manque d'incitations financières, la recherche et la création de savoir sur les plans national et local. Bon nombre d'entre eux souffrent d'une fuite des cerveaux, les élites étant « débauchées » par des multinationales, des organisations internationales ou des pays de l'hémisphère Nord.

Je répète, Mesdames et Messieurs, dans un monde globalisé, il est important pour la réussite d'un modèle de développement que les pays pauvres tracent leur propre voie en l'adaptant à leurs réalités. La Suisse a toujours attaché beaucoup d'importance à cette dimension. Pour ce faire, il faut prendre en compte le savoir, la connaissance et l'apprentissage locaux. L'histoire d'une société, sa culture, ses institutions jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de politiques adaptées. Je parle bien sûr du savoir *de* la société, et non du savoir *sur* la société.

Et dans un monde où les interdépendances à l'échelle planétaire sont plus manifestes que jamais, nous pouvons de moins en moins nous permettre un déficit de savoir ou de compréhension.

Or, pour mettre en corrélation événements globaux et perspectives locales, les simplifications et les recettes toutes faites ne sont pas d'un grand secours, car elles ne font que rétrécir les champs d'action. C'est précisément la raison pour laquelle un institut tel que l'IUED doit, plus que tout autre, œuvrer pour que la Suisse continue à donner aux questions de développement tout le poids qui leur revient dans l'exploitation du savoir.

Une institution qui produit et transmet des connaissances doit faire preuve d'une détermination institutionnelle. Elle n'est pas seulement appelée à accumuler du savoir et des aptitudes, mais aussi à enseigner des comportements et à former des personnalités. Seules celles qui sauront prendre des positions indépendantes, originales et résolues auront acquis le potentiel nécessaire pour s'imposer dans le vaste champ professionnel du développement.

Dans ce domaine comme dans tout autre, la créativité revêt une importance croissante. Plus les instruments de politique du développement sont nombreux, plus les compétences interdisciplinaires, transdisciplinaires et culturelles sont sollicitées. Être créatif, c'est être capable de rendre visible et audible ce qui, jusqu'ici, ne l'était pas. L'imagination seule pourra donner vie à l'interface entre le possible – que la science explore – et le souhaitable – que la politique doit créer.

Nous avons le privilège d'abriter ici à Genève une très grande diversité d'institutions internationales avec des pôles d'excellence dans de nombreux domaines tels que les droits humains, le droit humanitaire international, les opérations d'urgence ainsi que la santé, le travail, le commerce international, la télécommunication et l'environnement.

Je ne peux que souhaiter que la collaboration entre ces organisations et nos institutions de formation et de recherche – et votre institut en particulier – se renforce, tire pleinement bénéfice des potentiels de synergie et contribue ainsi à affermir toujours plus la contribution de la Genève internationale à la coopération et au développement.

Mesdames et Messieurs, c'est grâce à sa crédibilité, à son apport à la recherche de solutions aux problèmes globaux qui se posent à nous, que la Suisse, pays ouvert sur le

monde, parvient à marquer sa présence et à défendre ses intérêts dans le concert des nations. Alliances et nouveaux rapports de concurrence, défis globaux et règles du jeu sont à la merci de mutations constantes. La Suisse doit être capable de saisir ces enjeux et ces changements et de les réorganiser avec rapidité. Pour le faire, elle dispose d'un atout : Genève, la Genève internationale et des instituts tel l'IUED, qui sont les lieux mêmes de l'apprentissage et de la remise en question.

Je remercie l'IUED de sa passion et de sa détermination à penser le possible et le souhaitable en matière de développement.

Je vous remercie de votre attention.

Leçons inaugurales déjà parues

- N° 10 *L'Europe du développement : tendances et conséquences pour la recherche et la formation*
Louk BOX (2005, 16 p.) CHF 5.-
- N° 9 *Adieu Bodin ? Souveraineté et mondialisation*
Zaki LAÏDI (2003, 35 p.) CHF 5.-
- N° 8 *Croissance, mondialisation et pauvreté. Eléments du débat et perspectives d'avenir*
Kemal DERVIS (2000, 9 p.) CHF 2.-
- N° 7 *Chine trois fois muette. De la place de la Chine dans le monde d'aujourd'hui*
Jean François BILLETER (2000, 36 p.) CHF 5.-
- N° 6 *Les droits de l'homme : frein ou moteur au développement ?*
François A. DE VARGAS (1999, 23 p.) CHF 5.-
- N° 5 *Enjeux de la mondialisation à la veille du III^e millénaire*
Rubens RICUPERO (1998, 12 p.) CHF 5.-
- N° 4 *La pratique de la gouvernance pour un monde responsable et solidaire (...)*
Pierre CALAME (1996, 17 p.) CHF 5.-
- N° 3 *« Refonder » l'économie politique*
George CORM (1995, 23 p.) CHF 5.-
- N° 2 *Les défis conceptuels de la mondialisation*
Maurice BERTRAND (1994, 14 p.) CHF 5.-
- N° 1 *Développement et environnement. Humaniser l'homme ou répudier le soleil*
Joseph KI-ZERBO (1994, 17 p.) CHF 5.-